

## Offensive contre Saint-Jean de Passy et son directeur



Paris, le 14 avril 2020

Monsieur, Monsieur,  
Chers parents,

En cette période très particulière de Saint-Jean et Paris les murs n., je vous remercie pour la confiance que vous portez dans l'établissement. Comme vous, je suis très attaché à l'essentiel de la formation catholique, humaine et sportive dispensée à nos enfants, elle est un atout majeur pour leur construction personnelle et leur avenir d'hommes et de femmes. Aujourd'hui, et dans ce contexte inédit de confinement, je dois vous faire part d'informations relatives aux modalités de travail au sein de l'établissement.

À la suite d'un certain flou sur la confiance au travail au sein de notre institution, comme il se doit en pareil cas, le conseil d'administration a constaté que plusieurs situations de travail au sein de l'établissement, s'agissant d'abord de vérifier que le directeur de Saint-Jean de Passy était correctement avisé au quotidien par vous dans le cas de transmission, envoi, accueil et gestion d'élèves.

Cette analyse a révélé l'existence de pratiques managériales dysfonctionnelles portant atteinte à la saine et à la sérénité physique et psychique des collaborateurs. Cette situation grave exige des mesures immédiates. Dès maintenant et dans l'attente d'un examen approfondi des responsabilités, le directeur de Saint-Jean de Passy, Monsieur Clément, est suspendu de ses fonctions d'administration.

Le fonctionnement de l'établissement dans cette période transitoire s'appuiera sur l'expertise de directeur que vous connaissez bien en liaison étroite avec le conseil d'administration et le directeur d'éducation. Nathalie Ducret-Fournier, chef d'établissement de Paris, travaillera en coordination avec les directeurs des autres établissements Assolvi, Notre-Dame, François Guizot et Pélissier d'Alsace qui sont pleinement responsables devant leur diocèse, respectivement Christophe Penard, directeur administratif et financier continuera à assurer ses responsabilités.

Au-delà de ces mesures, je puis vous assurer que le conseil d'administration, appuyé en cela par la direction diocésaine, veille à ce que le gouvernement de Saint-Jean de Passy procure l'engagement, l'authenticité, la reconnaissance, le bien-être de son personnel, du corps professoral et de nos élèves.

Les membres du conseil d'administration se tiennent à votre disposition pour toute confiance et de votre entier dévouement.

Bien cordialement,

  
Jacques MEBEL  
Président du Conseil d'Administration de Saint-Jean de Passy

14/04/2020

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 16 avril 2020

*Le directeur de Saint-Jean de Passy, François-Xavier Clément, fait actuellement l'objet d'une procédure de mise à l'écart pour le moins curieuse. Pour avoir beaucoup travaillé en bonne intelligence avec le directeur de l'établissement parisien, nous tenons à apporter notre soutien à sa personne et à son travail remarquables.*

Le 14 avril, les parents d'élèves de Saint-Jean de Passy, ont reçu le ci-dessus. Qu'est-il exactement reproché à François-Xavier Clément ([qui vient de perdre son père](#)), qui justifie cette exclusion en pleine période de confinement ? Les huissiers ont même débarqué à son domicile hier pour confisquer tout ce qui concerne l'établissement !

A vrai dire, on ne sait pas grand-chose de la nature de ces reproches. Tout est étrange dans cette affaire :

- l'agenda (on ne voit pas pourquoi il fallait traiter cette affaire en plein confinement, sinon pour éviter de « faire des vagues »),
- la procédure (à notre connaissance, la nomination, et donc la mise à pied, d'un directeur ne relève pas du président du conseil d'administration de l'établissement, mais de la tutelle congréganiste ou de l'évêque),
- l'absence de précision sur les faits reprochés dans le courrier.

Et, en l'absence de détail, on ne peut s'empêcher de penser que ce pourrait précisément être le travail remarquable effectué sous l'autorité de M. Clément, ces dernières années, notamment en matière de « recatholicisation » de l'établissement, qui pourrait être visé. Les lecteurs se souviennent peut-être, en effet, qu'en 2018, nous [avons déjà évoqué](#) une cabale contre la catholicité de ce chef d'établissement.

Toujours est-il que de nombreux parents d'élèves refusent de se laisser faire et ont engagé plusieurs actions. Une [pétition](#), déjà signée par plus de 500 personnes, estime que

Cette situation cause un préjudice majeur aux élèves de Saint-Jean de Passy déjà éprouvés par le confinement et ses conséquences sur leur scolarité. Compte tenu de leur professionnalisme, leur disponibilité, leur compétence, de la confiance que les parents d'élèves et les élèves ont placé en eux, ce dont nous pouvons témoigner, nous demandons le rétablissement immédiat dans leurs fonctions de Monsieur Clément et Monsieur Ducret.

Si vous souhaitez vous manifester et être informés de la situation, [vous pouvez vous inscrire ici](#).

De notre côté, nous allons suivre cette triste affaire avec attention.

Addendum 19h30 : Monsieur François-Xavier Clément répond à ses détracteurs :

Suite au courrier circulaire daté du mardi 14/04 envoyé par le Président du Conseil d'Administration à l'ensemble des parents et du personnel de Saint-Jean de Passy, de nombreuses réactions et interrogations m'obligent à clarifier les douloureuses ambiguïtés concernant les motifs de ma mise à pied ainsi que celle de Monsieur Ducret (lequel est aujourd'hui, tout comme moi, très profondément meurtri et affecté par la situation).

Comme le précise le courrier diffusé par Saint-Jean de Passy, il s'agirait de supposées « pratiques managériales dysfonctionnelles » qui seraient dénoncées par certains « cadres de l'établissement ». Il n'est en aucun cas question de soupçons d'agressions sexuelles ni envers les enseignants ni envers les élèves.

Je n'en sais pas davantage.

En effet, une « analyse des situations de travail des cadres » a été mise en œuvre au début de cette année. A ma connaissance, à ce jour, aucune conclusion de cet audit n'a été rendue.

En tout état de cause, j'affirme être très serein sur les conclusions d'une telle démarche tant je ne vois aucun acte posé dans mon management ces dernières années qui pourraient justifier une décision aussi radicale et une procédure aussi brutale que celle que nous subissons avec Monsieur Ducret, et ce dans la si difficile période de confinement que nous vivons.

S'il y a une recherche de LA VERITE, objective et impartiale, je fais confiance au discernement des administrateurs et du diocèse, pour prendre une décision respectueuse du bien de Saint-Jean de Passy et des personnes. Pourquoi en douter si les intentions du Conseil d'Administration sont justes ?

Par ces lignes, je souhaite aussi exprimer ma profonde gratitude à l'égard de tous ceux – parents, élèves et personnel – qui expriment, malgré moi, leur soutien à l'œuvre d'éducation que nous menons à Saint-Jean avec une communauté éducative remarquable.

François-Xavier Clément

Des parents d'élèves de l'établissement Saint-Jean de Passy [invitent tous ceux qui le souhaitent à aider](#) Monsieur François-Xavier Clément et Monsieur Jean Ducret, violemment attaqués en tant que directeur d'établissement et préfet du cycle terminal à pouvoir se défendre dignement après une mise à pied brutale et une suspension de leur rémunération. Monsieur Clément est père de 4 enfants, Monsieur Ducret est père de 12 enfants.

Cette cagnotte en ligne a été montée avec leur accord et celui de leurs avocats.

Addendum 2 23h00 : Lire [l'enquête de Valeurs Actuelles](#). Extraits :

[...] Le conseil de direction de l'école [...] est prévenu à 14h30. « *Je suis tombé des nues* », déclare l'un des directeurs des études, Xavier Le Saint [...]. A 16h, le courrier signé du président du conseil d'administration Jacques Moreau est envoyé au corps professoral, puis aux parents d'élèves. Ce courrier relève la présence de « *souffrance au travail au sein de l'institution* », et de « *pratiques portant atteintes à la santé et à sécurité physique et psychique des collaborateurs* ». Aussitôt, sur les réseaux sociaux, certains parents imaginent le pire. La radicalité et la brutalité employées créent des ambiguïtés énormes. Le moment est jugé particulièrement mal choisi, en plein confinement, difficile à vivre pour les parents mais aussi pour les enfants.

En réalité, tout s'est déclenché le 24 janvier. Le conseil d'administration, composé d'une quinzaine de membres dont deux représentants du diocèse de Paris, demande un audit sur les conditions de travail auprès des cadres de l'établissement. Certains pointent du doigt le caractère autoritaire de François-Xavier Clément. « *C'est un homme droit, un homme franc, qui a des convictions et qui ne louvoie pas en permanence pour les afficher* », avance Guillaume Delpit, président de l'Apel de Paris. Un homme de conviction qui a fait le choix de remettre en place un uniforme pour les élèves du collège. Un homme de foi qui a fait ériger une statue de la Vierge dans la cour de l'école. En somme, « la catholicité retrouvée » de Saint-Jean de Passy sous sa direction.

« *Quand on inscrit ses enfants à Saint-Jean, on connaît les principes chers à la direction, d'éducation intégrale, qui vise à former le cerveau mais aussi le cœur des enfants* », témoigne un parent d'élèves qui évoque un « *tsunami* » dans l'histoire de l'école parisienne fondée en 1839 par les frères des écoles chrétiennes. « *Parmi le corps professoral, ceux qui étaient en désaccord avec les choix pédagogiques de François-Xavier Clément avaient fait le choix de quitter l'établissement* », ajoute Guillaume Delpit. Reste que, parmi les cadres de l'établissement, certains auraient fait remonter « *des malaises* » et des « *plaintes* ». De là à évoquer un harcèlement moral, il n'y a qu'un pas. « *Nous sommes dans une étape intermédiaire ; il y avait urgence* », assure Jean-François Canteneur, directeur diocésain.

D'après nos informations, le CSE (comité social économique) de l'établissement n'a pourtant pas été saisi. Pas plus que la médecine du travail. « *Aucune instance n'a été saisie, pas même le conseil de direction* », confirme Xavier Le Saint. Aucune procédure judiciaire n'aurait été ouverte. La seule source d'information est le fameux audit, réalisé à la demande du directeur diocésain par AlterHego, un cabinet de conseils en ressources humaines, mais auquel ni le conseil d'administration, ni François-Xavier Clément et Jean Ducret n'ont eu accès. Ainsi les deux hommes ignoreraient pourquoi et par qui ils sont accusés ? La réponse viendra mardi prochain, jour de leur entretien préalable à leur licenciement. [...]